

Compte-rendu de la réunion de directeurs
Vendredi 31 août 2018 – 14 h à 15 h 35

1 – Bienvenue

Monsieur Dierendonck souhaite la bienvenue à madame Caroline Lecuyer qui prend en charge la direction de l'école maternelle Léon Jouhaux et monsieur Marc Waquet pour la direction de l'école maternelle Jean Jaurès.

L'équipe de circonscription reste inchangée.

2 – Le projet académique

Ce projet se décline en trois axes qui vont cadrer les orientations, les dispositions au niveau des différentes structures et qui auront un impact sur les écoles.

Le premier axe intitulé « **la réussite de tous** » implique principalement une entrée pédagogique avec une réflexion centrée sur les fondamentaux : lire, écrire, compter, vivre avec autrui.

Les dispositifs qui entrent dans cet axe sont à titre d'exemple la formation continue centrée sur les fondamentaux, la mise en place des CP dédoublés...

L'idée est de revisiter les pratiques dans les classes en équipe sans pour autant tout remettre en question.

On peut noter que la lutte contre l'absentéisme et la scolarisation des moins de trois ans sont des dossiers qui peuvent permettre d'atteindre l'objectif de réussite.

La mise en place d'évaluations nationales au niveau du CP et du CE1 vont permettre de cibler la réflexion en équipe d'école et de circonscription à partir d'indicateurs précis.

Le deuxième axe « **l'excellence pour tous** » rappelle la place importante des fondamentaux sans pour autant remettre en cause les autres enseignements. L'ouverture au monde par les compétences psychosociales via les arts est citée dans cet axe.

Le dernier axe « **la performance au service de tous** » a pour objectif de rendre le service public académique de l'Éducation nationale plus efficace .

3 – Les évaluations nationales CP/CE1

Un diaporama présentant les objectifs, les modalités, le calendrier est en pièce-jointe.

On peut compléter l'information en précisant que tous les enseignants doivent en prendre connaissance et que la correction peut être organisée en équipe.

4 – Le PPCR

Toutes les informations relatives au PPCR sont à disposition sur le site du ministère.

Tous les enseignants éligibles pour l'année scolaire 2018-2019 ont été prévenus sur I-prof en juin.

Une liste sera envoyée dans les écoles pour vérification.

5 – La carte scolaire

Pour l'année 2018-2019, il y aura un comptage dans les écoles Launay pour une éventuelle ouverture immédiate et dans l'école Maintenon pour une éventuelle fermeture à la rentrée 2019.

6 – Le projet d'école

Le projet finalisé doit être présenté au deuxième conseil d'école de cette année.

Une rencontre par école ou groupe scolaire sera programmée du 5 au 16 novembre 2018 avec monsieur Dierendonck et la conseillère pédagogique référente afin de valider les axes des projets d'école.

7 – Le projet RASED

Le projet élaboré par les membres du RASED est en pièce-jointe.

8 – Les arts :

Présentation de l'Eldorado

Un document rédigé par Marie-José Parisseaux entre autres sera en ligne sur le site de la DSDEN. Vous y trouverez des pistes pédagogiques en éducation artistique, éducation musicale littérature. L'exposition Môm'Art aura lieu de mai à septembre 2019.

La rentrée en musique :

Monsieur Dierendonck rappelle que lors de ces temps musicaux, la notion de plaisir ne doit pas être oubliée et l'action menée peut se dérouler un peu après la rentrée.

Madame Ingrid Descamps est à disposition pour les écoles qui souhaitent un accompagnement.

Des documents pédagogiques sont également à disposition sur le site de la DSDEN.

9 – L'EPS

Une convention pour les intervenants extérieurs sera présentée par la mairie lors de la réunion de directeurs qui aura lieu le 27 septembre.

Les interventions commencent dès la rentrée.

Quand un intervenant est absent (cf André Wemaere), le créneau de la salle reste réservé et la classe concernée peut donc utiliser ce créneau.

En ce qui concerne l'enseignement de la natation la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 (consultable à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118714) en rappelle les modalités. Il y est précisé qu'il s'agit d'une priorité nationale et que « pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune) ». Des échanges de service restent possibles de manière à garantir l'obtention de l'attestation de savoir nager ASSN à tous les élèves.

10 – AMOPA : le salon du livre

Cette action concerne les élèves de CE2. L'idée est de participer à une exposition qui se déroulera le samedi 19 janvier 2019 dans la salle du gymnase, place Sébastopol. Les classes qui s'inscriront bénéficieront de l'intervention d'un auteur dans la classe. Les élèves auront à produire de l'écrit et ou des arts plastiques pour l'exposition.

Stéphanie Boucher envoie un mail rapidement pour préciser les modalités de cette action éducative.

11 – Le parlement des enfants

Cette action concerne les élèves de CM2 et est organisée par l'Éducation nationale et l'Assemblée

Nationale.

La commande est d'élaborer une proposition de loi sur la question de société suivante : « Du bon usage du numérique ».

Quatre classes seront sélectionnées au niveau national et pourront visiter l'Assemblée Nationale.

Des documents pédagogiques seront mis à disposition.

Le dépôt de candidature est pour le 10 octobre. Il faut deux classes par circonscription.

Nathalie Haeck envoie rapidement les modalités précises de cette action éducative.

12 – Les directeurs

. L'équipe de circonscription est toujours à disposition pour une relecture des règlements intérieurs pour une vérification de conformité par rapport aux textes.

. Au niveau des compte-rendus de conseil d'école, l'IEN doit figurer en tant que personne excusée. Monsieur Dierendonck est présent sur demande pour une problématique spécifique.

. Le groupe de travail « directeurs » propose d'élaborer un règlement intérieur type qui serait adaptable pour chaque école.

Un doodle sera lancé pour la prochaine réunion.

. Dans le cadre de la surcharge de travail des directeurs, au niveau des sollicitations par mail (enquêtes, ...), l'obligation est de répondre uniquement aux demandes des supérieurs hiérarchiques : IEN, DASEN, Recteur.

13 – La note de rentrée

A destination de tous les enseignants, cette note de rentrée est en pièce-jointe.